

Nous, Maire de RONCHIN,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 5,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022/072 du 30 juin 2022 « Article L. 2122-22 et

L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, modification de la délégation »,

Décision n° 2023/044

DÉCIDONS

Article 1^{er}: Il est décidé d'établir un avenant à la convention liant les associations à la Ville de Ronchin, modifiant les conditions de mise à disposition d'un équipement nautique.

<u>Article 2^{ème}</u> : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

<u>Article 3ème</u> :La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois à compter de sa notification.

Fait à RONCHIN, le 19 avril 2023

Le Maire certifie que la présente pièce est exécutoire pour avoir été transmise à Monsieur le Préfet du Nord le

Notifiée le

Le MAIRE, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille

Patrick GEENENS

Tél: 03.20.16.60.00

Fax: 03.20.16.60.38

RONCHIA WOOD

www.ville-ronchin.fr

Facebook: Ville de Ronchin

59790 RONCHIN



Le Président

AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ÉQUIPEMENT NAUTIQUE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:	
La Ville de RONCHIN et l'Association Sport	tive :
L'ARTICLE 5 « ENGAGEMENTS DE L'O	CCUPANT » EST COMPLÉTÉ COMME SUIT :
En l'absence du personnel municipal, la res responsable de l'association, présent sur place de manière à en assurer la sécurité.	sponsabilité de l'équipement revient à l'Occupant. Le c, s'assure notamment d'ouvrir et de fermer le bâtiment
Le bâtiment étant sous surveillance électroniq pour l'activation et la désactivation de procédure remise contre signature à l'Occup	ue, il est impératif de se conformer aux instructions l'alarme. Ces modalités sont spécifiées dans une pant.
validés par la Ville, doit, en quittant le bâtim puis fermer à clé la porte d'entrée. Il fauc	résente dans les locaux, selon les plannings qui ont été nent, fermer à clé la porte de sortie, activer l'alarme dra, au préalable, s'être assuré que toute personne ait ture de tous les accès, y compris les issues de secours.
Le code est confidentiel. Il ne doit être diffusé	qu'aux seuls responsables identifiés de l'association.
En cas de non-respect de la mise en service de rappel des règles à respecter, la Ville se réserve	de l'alarme, d'intervention des services de la Ville et de le droit d'annuler la convention.
	Fait à RONCHIN, le 19/04/2023
L'Occupant	Le Maire, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille



1